

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds de revenu élevé Aston Hill (auparavant Fonds de dividendes nord-américains Aston Hill) que vous devriez connaître. Vous trouverez des détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. au 1-800-513-3868 ou à l'adresse info@astonhill.ca, ou consultez le site www.astonhill.ca.

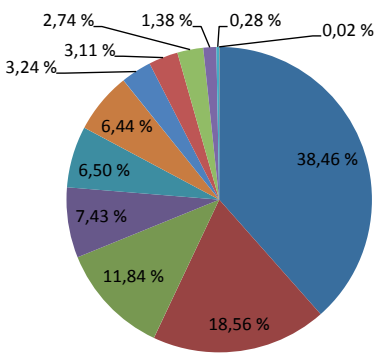
Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU			
Code du fonds :	AHF 446	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Date de création de la série :	12 mai 2016	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Valeur totale du fonds au 23 mars 2016 :	62 434 388 \$	Distribution :	Mensuelle
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible – Nouvelle série	Placement minimal :	2 000 \$

## Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds produit un revenu élevé et une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans une combinaison de titres productifs de revenu émis par des sociétés pouvant être situées partout dans le monde.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 23 mars 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 23 mars 2016)		Répartition des placements (au 23 mars 2016)																									
1. Level 3 Financing Inc	2,13 %		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Finance</td> <td>38,46 %</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie</td> <td>18,56 %</td> </tr> <tr> <td>Biens de consommation discrétionnaire</td> <td>11,84 %</td> </tr> <tr> <td>Énergie</td> <td>7,43 %</td> </tr> <tr> <td>Biens de consommation de base</td> <td>6,50 %</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>6,44 %</td> </tr> <tr> <td>Services de télécommunications</td> <td>3,24 %</td> </tr> <tr> <td>Services publics</td> <td>3,11 %</td> </tr> <tr> <td>Santé</td> <td>2,74 %</td> </tr> <tr> <td>FNB</td> <td>1,38 %</td> </tr> <tr> <td>Placements privés</td> <td>0,28 %</td> </tr> <tr> <td>Bons de souscription</td> <td>0,02 %</td> </tr> </tbody> </table>	Finance	38,46 %	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,56 %	Biens de consommation discrétionnaire	11,84 %	Énergie	7,43 %	Biens de consommation de base	6,50 %	Industrie	6,44 %	Services de télécommunications	3,24 %	Services publics	3,11 %	Santé	2,74 %	FNB	1,38 %	Placements privés	0,28 %	Bons de souscription	0,02 %
Finance	38,46 %																										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,56 %																										
Biens de consommation discrétionnaire	11,84 %																										
Énergie	7,43 %																										
Biens de consommation de base	6,50 %																										
Industrie	6,44 %																										
Services de télécommunications	3,24 %																										
Services publics	3,11 %																										
Santé	2,74 %																										
FNB	1,38 %																										
Placements privés	0,28 %																										
Bons de souscription	0,02 %																										
2. Air Canada	2,09 %																										
3. Xpo Logistics	2,06 %																										
4. Brookfield Properties	2,01 %																										
5. Pembina Pipeline Corp.	1,89 %																										
6. Killam Apartment REIT	1,85 %																										
7. Park Lawn Corp	1,78 %																										
8. Slate Retail REIT	1,78 %																										
9. Paypal Holdings Inc	1,71 %																										
10. Callidus Capital Corp	1,69 %																										
<b>Pourcentage total des dix principaux placements</b>	<b>18,99 %</b>																										
<b>Nombre total de placements</b>	<b>77</b>																										

### Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un fonds est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Gestion d'actifs Aston Hill inc. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série UF du fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

#### Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins d'une année civile.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins d'une année civile.

#### Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins de 12 mois consécutifs.

### À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel;
- désirent investir dans des titres productifs de revenu;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier;
- recherchent un niveau de risque moyen.
- Les parts de série UF sont destinées aux investisseurs qui souhaitent investir dans un fonds en dollars américains et se prémunir contre l'incidence des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

**!** N'investissez pas dans ce fonds si vous souhaitez un placement à court terme à haut risque.

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série UF du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent aux parts de la série UF.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, d'exploitation et d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série UF du fonds correspondent à 0,90 % de la valeur de la série UF du fonds. Comme il s'agit d'une nouvelle série, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de consultation	Vous devez conclure avec la société de votre représentant une entente selon laquelle vous lui payez des frais annuels que vous négociez avec elle. Ces frais varieront selon la valeur de vos placements.
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs Aston Hill inc.  
77, rue King Ouest  
Bureau 2110, C.P. 92  
Toronto-Dominion Centre  
Toronto (Ontario) M5K 1G8

Téléphone : 416-583-2300  
Sans frais :  
1-800-513-3868  
Courriel : [info@astonhill.ca](mailto:info@astonhill.ca)  
[www.astonhill.ca](http://www.astonhill.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).